

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE

1. - La structure Agence de Développement Touristique de la Marne situé 13 bis rue Carnot 51000 Châlons-en-Champagne Cedex, dont le numéro de téléphone est le 03 26 68 37 52 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à compter du jeudi 21 mai au jeudi 18 juin 2026.

En aucun cas, la société Méta est organisatrice de ce jeu-concours. La société Méta n'est nullement marraine de l'événement, ni ne le gère.

Chaque participant à ce jeu-concours, s'engage à n'engager aucune poursuite de quelque nature que ce soit contre la société Méta en rapport avec ce jeu-concours sous peine de poursuite à sonencontre.

Le jeu sera en ligne du 18 mai au 18 juin 2026 et comportera 8 lots. **Les bons cadeaux** seront remis aux gagnants sur présentation du mail justificatif et d'une pièce d'identité **directement sur place** lors de l'évènement "**En Route Libre**" sur l'espace Tourisme de la place festive de **Reuil**. Le gagnant devra ensuite réserver son activité directement auprès du prestataire avant la fin de validité, faute de quoi les lots seront considérés comme perdus.

2. - Ce jeu est réservé aux internautes inscrits à l'événement En Route Libre via notre plateforme de réservation et dont la résidence est située en France, à l'exclusion du personnel de l'Agence de Développement Touristique de la Marne, et des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu et de leurs familles. La participation à ce jeu est gratuite et n'entraîne aucune obligation ni engagement d'achat pour les participants.

La participation est réservée aux personnes physiques majeures.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort. La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son nom et/ou prénom ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes moeurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

Le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées. Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses noms et prénoms. Chaque joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne

3. - Ce jeu est exclusivement accessible via le réseau Internet sur le site www.tourisme-en-champagne.com

4. – Un tirage au sort sera effectué à la fin de période soit le jeudi 18 juin 2026 à 10h pour désigner le gagnant de chaque dotation. Le tirage au sort des gagnants sera effectué par un représentant Agence de Développement Touristique de la Marne dans ses locaux – 13 bis rue Carnot à Châlons-en-Champagne.

Tirages au sort :

Jeudi 18 juin 2026 à 10h00

Information des gagnants et remise des lots : les gagnants seront prévenus le jour même par email et la remise des gains s'effectuera auprès d'un représentant de l'ADT Marne le dimanche 28 juin à l'occasion de l'évènement en Rou(t)e libre sur l'Espace Tourisme de la place festive de Reuil.

5. - Pour participer au jeu, il faut se connecter sur le site Internet et cliquer sur les zones hypertextes présentes en page d'accueil invitant à participer au jeu. Les participants sont alors orientés vers les pages Internet consacrées au jeu et doivent suivre les instructions.

Étape n°1 – l'inscription

Pour jouer, l'internaute devra enregistrer sa participation à l'évènement "En Rou(t)e Libre", le formulaire qui comporte certains champs obligatoires

Champs obligatoires : nom, prénom, adresse e mail, adresse postale, téléphone.

Le participant devra confirmer sa participation et par la même il accepte le présent règlement pour pouvoir participer au jeu.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaire à son inscription.

Le participant devra remplir les champs nommés ci-dessus à chaque participation.

Condition de validation des inscriptions :

- toute inscription dont les coordonnées sont incomplètes ou inexactes ne sera pas prise en compte.
- Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.
- Le non respect de ces clauses entraînera la nullité de la participation.
- L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour pouvoir participer.

Etape n° 2 – La participation

Une fois leur inscription à l'évènement "En Rou(t)e Libre" validée, votre participation au tirage au sort est effective est automatique.

Étape n°3 – Dotation et détermination des gagnants

Les lots seront remis à l'occasion de l'Evènement "En Rou(t)e Libre" si vous ne venez pas les récupérer le Jour J sur notre stand, un nouveau tirage au sort sera effectué parmi les participants. Les lots **devront être réservés directement auprès du prestataire**. Ils seront acceptés tel qu'annoncé et contre récépissé par mail. Les organisateurs indiquent qu'il ne sera procédé à aucun échange pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par le gagnant.

Chacun de ces lots pourra être remplacé par un lot de valeur équivalente en cas de rupture de stock ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la société organisatrice.

La dotation sera attribuée aux joueurs qui auront correctement rempli le formulaire d'inscription et qui auront été tirés au sort dans les conditions visées ci-après.

Les lots constituant cette dotation seront remis aux gagnants selon les modalités décrites ci-après. Les tirages au sort seront effectués à partir de l'export de toutes les participations reçues (base de données alimentée par les inscriptions et exportée une fois la période de jeu terminée).

Les gains sont les suivants :

Dotation 1 : 1 lot en jeu

Détente Gourmande au Loisium - Mutigny (déjeuner- Massage 45min - 2h de sauna et Hammam - trajet non inclus - Valeur de cette dotation : 138 euros pour 1 adulte

Dotation 2 : 1 lot en jeu

2 x 2 entrées pour la visite de Pressoria - Aÿ-Champagne – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 36 euros pour 2 adultes

Dotation 3 : 1 lot en jeu

Bon cadeau Expérience petites mains - 1 soin duo parent enfant de 30min / valable 1 an – La Briqueterie - Vinay - trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 130 euros pour 1 adulte + 1 enfant

Dotation 4 : 1 lot en jeu

2 bons cadeaux pour 2 personnes, incluant 1 coupe de champagne, un repas 3 plats, 2 verres de vin, eaux et boissons chaude – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : xx euros pour 2 adultes

Dotation 5 : 1 lot en jeu

Balade en solex pour 2 personnes – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 80 euros pour 2 adultes

Dotation 6 : 1 lot en jeu

Facil-e-bike - Bon pour un jeu de piste "Play and Ride" - trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 140 euros pour 4 adultes (location de vélos comprises)

Dotation 7 : 1 lot en jeu

Eco musée Oeuilly - Visite guidée des 4 musées + Chasse au trésors (visite famille) – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 80 euros pour 2 adultes + 2 enfants

Dotation 8 : 1 lot en jeu

Caves aux coquillages - 4 entrées pour la visite du musée – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 68 euros

Dotation 9 : 1 lot en jeu

Vélo Bourso - 1 excursion journée pour 2 personnes : journée détente et nature au cœur de la vallée de la Marne – trajets non inclus - Valeur de cette dotation : 100 euros

6. - En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Agence de Développement Touristique de la Marne se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée d'autres dotations d'une valeur équivalente.

7. - Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Agence de Développement Touristique de la Marne en ce qui concerne la dotation notamment sa qualité ou sa prestation.

8. - La structure organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

9. - La société organisatrice décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants sur le site www.tourisme-en-champagne.com, aux dysfonctionnements du réseau « Internet » pouvant empêcher le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillance externe. Elle ne peut pas non plus être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

10. - Conformément à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès/modification/suppression de vos données personnelles, pour l'exercer envoyez un mail à contact@tourisme-en-champagne.com. Consultez ici notre politique concernant les données personnelles (RGPD). Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées d le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement, à la société organisatrice et elles ne seront vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

11. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de so auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

12. - Ce règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de l'Agence de Développement Touristique de la Marne - 13 bis rue Carnot -51000 Châlons-en-Champagne.

Ce règlement est également accessible sur le site www.tourisme-en-champagne.com.



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE

13 BIS RUE CARNOT – CS 50074 – 51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. 03 26 68 37 52 – contact@tourisme-en-champagne.com - www.tourisme-en-champagne.com